

2J TRANSPORT
SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITEE
AU CAPITAL DE 15 000,00 Euros
RCS 921417986

SIEGE SOCIAL
34 RUE RICHARD WAGNER, 93150 LE BLANC-MESNIL

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSEMBLEE DES ASSOCIES DU 27/02/2026**

L'an deux mille vingt -six, le vingt-sept février à 12 heures, au siège social,

Se sont réunis :

ME. BENJEMIAA RAOUIA
34 RUE RICHARD WAGNER, 93150 LE BLANC-MESNIL
MR. DOBROSKI FRANCK MICHEL,
34 RUE RICHARD WAGNER, 93150 LE BLANC-MESNIL

L'assemblée est présidé par ME. BENJEMIAA RAOUIA

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- . des lettres de convocation envoyées aux associés,
- . rapport de gestion et comptes annuels,
- . texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante :

1- Continuation de l'activité malgré les capitaux propres au moins égales à la moitié du capital social

ILS ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1- PREMIERE DECISION

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

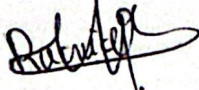
2- DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par la collectivité des associés, répertorié sur le registre des assemblées.

Fait à BOBIGNY
Le 27 février 2026

Signature gérant



associé

